

chse : vivre tranquillement et honnêtement, du fruit de son travail, de lois justes et équitables.

Les ouvriers de Montréal-Est en choisissant un des leurs n'avaient qu'un but : celui de se faire représenter dans le conseil du pays lorsqu'il s'agirait de discuter leurs intérêts. En parlant de leurs intérêts, M. l'Orateur, je n'entends pas parler des intérêts matériels, je n'entends pas parler de la question des salaires, car les parlements sont impuissants à régler ces questions ; mais j'entends parler de leurs plus chers intérêts, de leur dignité, de leur avenir et de l'avenir de leurs familles. C'est pour mettre fin aux abus monétueux, aux règlements iniques dont ils se plaignent depuis longtemps, que la Commission du Travail a été instituée et que les électeurs de Montréal-Est m'ont élu leur député à la Chambre des Communes. C'est pour expliquer publiquement, à la face du pays tout entier, la dureté des lois qui les frappent en matière de dettes ou de contrats ; c'est pour exposer aux représentants du pays les souffrances ignorées, les injustices subies, les mille et une difficultés que les ouvriers ont à surmonter, et contre lesquelles ils ne peuvent même s'élever. C'est pour dévoiler toutes ces choses à la Chambre que les électeurs de Montréal-Est m'ont choisi pour leur député. Je sais que la tâche qui m'est imposée, à moi ouvrier inexpérimenté, est difficile ; aussi, pour arriver à bonne fin, je compte plus que jamais sur le concours puissant, sur l'aide généreux d'un grand nombre de membres de cette Chambre qui m'ont déjà accordé leur confiance et déjà donné leur appui. Mais je compte surtout sur l'aide et le concours des honorables ministres qui composent le gouvernement. Je compte enfin sur toutes les bonnes volontés ; car, M. l'Orateur, je représente ici non seulement les ouvriers, mais encore tous les électeurs qui, pendant la dernière campagne, ont fait noblement abandon de leurs opinions politiques en faveur de la question ouvrière. Je représente tous les hommes de cœur qui ont pensé que les travailleurs devaient être représentés dans ce parlement.

Les ouvriers, je puis le dire hautement, M. l'Orateur, ne demandent aucune loi d'exception ; ils ne demandent aucune loi spéciale qui soit contraire au capital. Les ouvriers ne demandent qu'une chose : la justice, et de cette justice ils n'attendent qu'une chose : une protection suffisante qui les mettent sur un pied d'égalité avec le capital qui achète leur travail.

Je ne parlerai pas maintenant, M. l'Orateur, des lois concernant la protection de la vie des ouvriers, ni des lois ayant rapport à la réglementation du travail des femmes et des enfants, ni de la suppression de l'immigration des ouvriers assistés, suppression qui découle naturellement et forcément de la politique nationale.

Je crois inutile de prendre le temps de la Chambre pour exposer mes vues plus longuement sur la question ouvrière, attendu que cette discussion se fera bientôt lorsque le rapport de la Commission du Travail sera soumis à cette Chambre. Qu'il me soit permis de dire, cependant, que la constitution du pays rend d'autant plus difficile le règlement ou la solution des problèmes soulevés par la question ouvrière, qu'il existe malheureusement dans l'esprit des législateurs un doute sur les pouvoirs conférés aux parlements provinciaux par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sur toute matière se rapportant aux relations entre le capital et le travail. J'espère que durant la présente session, l'on pourra probablement tirer cette question au clair et faire à chacun la part qui lui revient.

M. l'Orateur, le discours du trône reconnaît qu'il est absolument nécessaire que certaines questions en matières commerciales soient régies par une loi uniforme applicable à toutes les provinces. Je souhaite qu'il en soit ainsi pour toutes les questions se rapportant au travail. Si on peut arriver à une solution pratique pour les premières, je ne vois aucune raison qui nous empêche de procéder avec les mêmes avantages pour ce qui se rapporte au travail.

Je dois cependant ajouter, M. l'Orateur, que cette uniformité que je désire, je ne veux pas l'obtenir aux dépens des droits reconnus aux provinces par l'Acte de la Confédération. Je combattrai toujours toute mesure pouvant porter atteinte à l'autonomie des provinces ; mais par contre, je soutiendrai tout projet pouvant amener les provinces à s'entendre, soit à l'aide d'une conférence interprovinciale, soit par tout autre moyen que la Chambre pourrait adopter, afin d'établir une législation commune à toutes les provinces, et acceptable à toutes les législatures.

Le discours du trône, M. l'Orateur, nous annonce que le gouvernement présentera des bills concernant l'inspection du bois de service et de construction et aussi pour l'amélioration du système postal et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest. Le gouvernement agit certainement avec beaucoup de sagesse en prenant toutes les mesures possibles afin d'assurer la paix et la tranquillité dans le Nord-Ouest. L'augmentation et l'efficacité de la police à cheval empêcheront sans doute les Américains de commettre sur nos frontières ces dépradations dont on se plaint depuis bien longtemps. Au reste on ne peut jamais trop s'occuper d'un territoire comme le Nord-Ouest, qui est presque aussi grand que l'Europe, et qui est appelé à donner une prospérité nouvelle à toutes les autres provinces de la Confédération, lesquelles, grâce à la politique nationale, sont déjà très prospères et très heureuses.

Je termine, M. l'Orateur, en vous remerciant ainsi que les honorables députés de cette Chambre, de l'attention qu'ils ont donnée à mes quelques remarques, et je répète que c'est avec plaisir que j'appuie la résolution qui a été proposée par l'honorable député de Cardwell (M. White).

M. LAURIER : M. l'Orateur, je suis convaincu que cette Chambre a entendu avec un plaisir plus qu'ordinaire, les discours des deux députés qui viennent de proposer et de secondar l'adresse en réponse au discours du trône. En toutes circonstances, difficile est la tâche qu'ils ont assumée, mais peut-être est-elle tout particulièrement difficile dans les circonstances présentes, et partant, ces messieurs en méritent d'autant plus de crédit, et je ne doute pas qu'ils recevront de la part de leurs collègues des félicitations cordiales.

Le moteur de l'adresse en réponse au discours du trône nous a fourni une nouvelle preuve que les aptitudes et les heureuses dispositions pour la vie politique, qui distinguent un si grand nombre de jeunes gens dans la mère-patrie, ne font pas défaut parmi nous. Le nom que l'honorable député porte si dignement et auquel il a fait allusion d'une manière si touchante, est encore plein de vie et de fraîcheur dans le souvenir de tous les membres de cette Chambre, à raison de la grande capacité et des rares talents naturels de celui qu'une mort prématurée a ravi aux intérêts du pays qu'il savait si bien faire valoir. Je suis convaincu qu'il s'est mêlé un peu de cette souvenance aux applaudissements qui ont accueilli l'honorable député, lorsqu'il s'est levé de son siège pour prendre la parole, et lorsqu'il a repris son siège après avoir fait preuve qu'il sait faire honneur au nom qu'il porte. En ce qui me concerne, s'il m'est permis de vous faire part de mes sentiments personnels, je dois dire que je n'ai été nullement surpris de l'habileté oratoire de l'honorable député. Lorsque l'honorable député a fait allusion à moi, il n'y a qu'un instant, je me suis rappelé que ce n'est pas la première fois que nous croisons le fer ensemble. J'ai eu l'avantage ou peut-être le désavantage—mais à coup sûr, le plaisir—il y a quelques années, de rencontrer l'honorable député sur les hustings, dans la bonne vieille province de Québec, et depuis, je me suis toujours souvenu des coups de cette fine lame, et ce souvenir ne fait qu'ajouter au plaisir que j'éprouve à le féliciter de son entrée dans cette Chambre.

Toutefois, M. l'Orateur, quoique j'aie écouté avec grand plaisir le discours de l'honorable député, ainsi que celui de l'honorable député de Montréal-Est (M. Lépine), encore, ne